



## UN POUVOIR SANS ASSISE POPULAIRE

### Coup de force institutionnel au Liban

**A**VEC l'extension de l'autonomie palestinienne en Cisjordanie, un nouveau pas a été franchi dans le remodelage du Proche-Orient. Tenue à l'écart, la Syrie se prépare à la prochaine étape de la négociation, qui concernera notamment l'évacuation par Israël du Golan. Mais ce qui inquiète avant tout le président Hafez El Assad, c'est la place qui sera réservée à son pays dans le nouvel ordre régional. Pour confirmer le rôle essentiel de Damas, il a donc renforcé sa mainmise sur le Liban en n'hésitant pas à y orchestrer un coup de force institutionnel.

Une constante de l'histoire politique du Liban indépendant veut que les présidents successifs de la République depuis un demi-siècle aient pratiquement tous eu, vers la fin de leur mandat de six ans, en principe non renouvelable, la tentation de rester au pouvoir. A chaque fois, ils ont provoqué une épreuve de force, voire une crise d'ampleur nationale, comme en 1958. Car tout amendement de la Constitution exige, avec la majorité indispensable des deux tiers du Parlement, un consensus bien difficile à réunir dans une société fragmentée.

Les choses auraient normalement dû changer avec les modifications institutionnelles introduites en vertu de l'accord de Taëf (1989)<sup>1</sup>, en raison de la réduction des compétences du président, la fonction exécutive étant attribuée collégalement au conseil des ministres. Or le président sortant, M. Elias Hraoui, est le premier chef de l'État depuis Béchara Al Khoury, le père de l'indépendance, à réussir ce que d'aucuns assimilent à un coup d'État légal.

L'homme n'a pourtant rien du personnage historique, encore moins du sage sans lequel la convalescence d'un pays meurtri par quinze années de guerre se trouverait compromise. Il est vrai que ce n'est pas à ses qualités humaines ou politiques que M. Hraoui doit d'avoir obtenu la prorogation de son mandat de trois ans à défaut d'un renouvellement complet de six ans. Seule aura compté la décision de la Syrie.

---

<sup>1</sup> Lire Alain Gresh, « Le Liban au miroir des déchirements arabes », *Le Monde diplomatique*, janvier 1990.



M. Hraoui avait été élu, le 24 novembre 1989, dans des conditions dramatiques, au lendemain de l'assassinat du président René Moawad, moins de trois semaines après l'accession de ce dernier à la présidence dans la foulée de l'accord de Taëf. Mais il ne commencera réellement à exercer le pouvoir que près d'un an plus tard, quand l'armée syrienne, bénéficiant d'un feu vert des Etats-Unis dans le contexte de la crise du Golfe, mit fin à la « rébellion » du général Michel Aoun, le 13 octobre 1990<sup>2</sup>.

Cet obstacle levé, les mesures pratiques ou symboliques de retour à la paix s'accélérent : réouverture des routes, désarmement des milices, déploiement des unités loyalistes de l'armée, enfin conclusion d'un traité de fraternité et de coopération avec la Syrie en mai 1991. Parallèlement, entraînent dans la pratique les dispositions de l'accord de Taëf relatives à l'organisation du pouvoir exécutif, et dont la plus symbolique était que le chef de l'État n'assistait plus automatiquement à tous les conseils des ministres.

En revanche, la disposition relative au retrait des troupes syriennes de Beyrouth ne fut pas mise en oeuvre. Même l'organisation, durant l'été 1992, des premières élections législatives depuis vingt ans et l'avènement d'un Parlement presque entièrement acquis à Damas ne changèrent en rien cette réalité. Six ans après Taëf, les troupes syriennes conservent dans la capitale et ailleurs des positions visibles, alors que la pénétration des *moukhabarat* (les services de renseignement)<sup>3</sup> et le tutorat exercé à l'égard de l'armée libanaise ont rendu totalement inutile cette forme de contrôle. L'absence de tout remous après la neutralisation de ce qui restait de la milice chrétienne des Forces libanaises et la condamnation de son chef, M. Samir Geagea, à la prison à perpétuité, en juin dernier, au terme d'une procédure d'exception pour le moins lacunaire, le dit assez.

Cette mainmise se reflète évidemment en matière politique et économique. Par-delà la concertation institutionnelle instaurée par le traité de fraternité et de coopération – création d'un Conseil suprême syro-libanais (regroupant les chefs d'État, les chefs du gouvernement et les présidents du Parlement des deux pays) –, aucune décision même d'importance moyenne n'est prise sans l'accord des dirigeants syriens, ce qui se traduit par un incessant ballet des responsables libanais entre Beyrouth et Damas. Les espérances qu'avait suscitées l'accession à la présidence du conseil de M. Rafik Hariri, en octobre 1992, sont bien oubliées.

---

<sup>2</sup> Lire Samir Kassir, « Au Liban, fragile domination syrienne », *Le Monde diplomatique*, mars 1991.

<sup>3</sup> *The Wall Street Journal*, 24 juillet 1995.



Loin d'avoir élargi la marge d'autonomie du gouvernement, l'ambitieux projet de reconstruction impulsé par le milliardaire libano-saoudien n'a fait que démultiplier les interférences du puissant voisin, qu'elles soient motivées par la nécessité d'apaiser l'irritation d'un certain nombre d'alliés lésés par M. Hariri ou, plus cyniquement, par la volonté de tirer matériellement profit des grands marchés ouverts depuis trois ans.

Cette volonté s'est concrétisée par l'afflux sur le marché du travail libanais d'une main-d'oeuvre syrienne évaluée à plusieurs centaines de milliers d'ouvriers non qualifiés. Elle a certes contribué à dynamiser certains secteurs comme le bâtiment, mais l'exportation des devises qui en découle grève lourdement la balance des paiements au Liban tandis que, en sens inverse, l'État syrien voit ainsi une partie non négligeable de sa société échapper à la crise. Parallèlement, une osmose s'est établie, au niveau microéconomique, entre les milieux d'affaires les plus proches du régime baasiste, c'est-à-dire souvent les propres enfants des dirigeants syriens<sup>4</sup>, et les familles des responsables libanais, qui, eux-mêmes, mêlent allègrement intérêts privés et argent public<sup>5</sup>.

Si l'on admet dans les milieux d'affaires de Beyrouth que la complémentarité entre les deux pays pourrait être une chance, la situation actuelle ne laisse pas d'entretenir un sentiment de frustration devant l'échange inégal proposé : c'est au Liban que la Syrie gère, au moins partiellement, sa crise économique, et c'est en Syrie que se fait et se défait la politique libanaise. Ou plutôt ce qui en tient lieu. Car, derrière les apparences d'un débat ouvert, le jeu tourne à vide : que le « *mot de passe* », comme on dit à Beyrouth, parvienne de Damas et s'effacent soudain les antagonismes qui, la veille encore, paraissaient irréductibles. Car la plupart des acteurs, pour acharnés qu'ils puissent être à se combattre les uns les autres, n'en sont pas moins liés par une commune dépendance à l'égard du pouvoir baasiste.

Certes, des nuances s'imposent : les degrés de sujétion ne sont pas les mêmes pour tous. Surtout, l'identité de la « *partie traitante* » en Syrie varie, si bien que les querelles interlibanaises finissent par refléter les manoeuvres de palais à Damas. Si le vice-président, M. Abdel-Halim Khaddam, reste, malgré une courte éclipse, en charge du dossier libanais, qu'il suit en liaison étroite avec le général Hikmat El Chéhabi, chef d'état-major, M. Bachar Assad, l'un des fils du président syrien, intervient de plus en plus dans un pays où il a effectué cette année des visites remarquées.

---

<sup>4</sup> Cf Joseph Bahout, « Les entrepreneurs syriens : économie, affaires et politiques », *Les Cahiers du Cermoc*, n° 8, Beyrouth, 1994.

<sup>5</sup> Lire Samir Kassir, « Au Liban, un pouvoir sans responsabilité, des querelles sans enjeux », *Le Monde diplomatique*, octobre 1994.



## La bataille présidentielle

**M**AIS, par un curieux paradoxe, la montée à l'avant-scène du nouvel héritier présomptif du président Hafez El Assad a coïncidé avec un lâchage des personnalités libanaises qui étaient supposées proches de lui, notamment M. Soliman Frangié. Dans un premier temps, en mai dernier, ce dernier a fait les frais, avec d'autres ministres « frondeurs », d'un remaniement ministériel, enfin obtenu par M. Hariri après trois tentatives de démission ratées. Mais c'est l'issue de la bataille présidentielle qui vient de sceller, peut-être durablement, la victoire de M. Hariri au détriment de M. Frangié et d'un nombre appréciable d'autres personnalités, notamment M. Nabih Berri, président de l'Assemblée nationale et chef du mouvement chiite Amal.

M. Hariri avait été, depuis plus d'un an, le promoteur de l'idée d'une reconduction du chef de l'État avec qui il avait fini par instaurer un *modus vivendi* également profitable à l'un et à l'autre. Le renouvellement du mandat présidentiel a donc été interprété comme l'expression de la volonté de M. Hariri de se maintenir lui-même au pouvoir avec les coudées franches et l'assurance de la durée pour son programme ultra-libéral de reconstruction.

Cependant, une autre thèse se faisait jour – qui nécessitait également un amendement de la Constitution –, celle de l'élection du chef de l'armée, le général Émile Lahoud<sup>6</sup>, présenté par nombre d'alliés fidèles de la Syrie comme un homme providentiel. Une minorité dans la classe politique défendait le principe d'une élection ordinaire.

Une première passe d'armes eut lieu à la faveur de la session parlementaire du printemps dernier, mais les deux projets d'amendement se neutralisèrent, provoquant quasiment un blocage institutionnel qui ne fut surmonté que par la formation d'un nouveau gouvernement plus conforme aux vues de M. Hariri. Dès lors, les partisans du général Lahoud allaient graduellement perdre du terrain ; et, bientôt, l'intéressé, qui avait gardé un silence éloquent, fit savoir qu'il ne convenait pas de mêler l'armée aux enjeux politiques. À l'inverse, les signes d'un appui syrien à la reconduction de M. Hraoui se multiplièrent. Chemin faisant, on s'orienta non plus vers une réélection, mais vers une rallonge de trois années, ce qui nécessitait que la Constitution soit amendée de sorte à attribuer rétroactivement au président sortant un mandat de neuf ans, au lieu de six !

Avant même l'ouverture de la session parlementaire d'automne, le 17 octobre, le président Assad en personne fit savoir, dans un entretien

---

<sup>6</sup> La Constitution amendée en 1989 stipule que les hauts fonctionnaires, parmi lesquels le commandant de l'armée, ne sauraient être élus si, à la date de l'élection, ils n'ont pas quitté leur fonction depuis au moins deux ans.



avec le quotidien cairote *Al Ahram* du 11 octobre, qu'il y avait au Liban accord sur la prorogation ! Et les députés réfractaires, M. Berri en tête, de se rallier incontinent à cette option de la prorogation. Le 19 octobre, il ne restait plus qu'une poignée d'irréductibles (11 députés sur 128) pour rejeter le tour de passe-passe constitutionnel.

L'énormité de la manoeuvre a laissé les Libanais pantois, d'autant que Damas disposait d'autres options acceptables, notamment celle de procéder à un scrutin ordinaire en faisant élire une personnalité maronite « sûre », comme il en est de nombreuses dans sa clientèle immédiate. La Syrie était certaine de ne pas rencontrer de mauvaises surprises, tant est maintenant ancrée la conviction dans la classe politique libanaise, y compris parmi les maronites<sup>7</sup>, qu'on ne saurait aller contre les intérêts de Damas.

Sans doute y a-t-il dans les calculs syriens un pari sur le projet de M. Hariri, à la fois à cause des occasions de travail qu'il offre à des centaines de milliers de Syriens et en raison de l'affairisme que son ultralibéralisme attise. Mais, là encore, les choses pouvaient être garanties par le choix d'un candidat idoine. A défaut d'une autre explication, on est amené à se demander si le refus d'une élection, surtout quand tout permet de garantir son résultat, ne traduit pas d'abord une volonté de dissiper le rêve même d'une possible alternance au Liban et jusqu'à l'idée d'un État de droit.

Ce faisant, les dirigeants baasistes prennent le risque d'un retour de bâton, d'autant que la proximité de l'élection présidentielle a depuis des mois favorisé une relance du débat politique. Même s'il n'y a aucune force organisée pour en canaliser l'expression, un appétit de politique oublié depuis des années s'est fait jour, comme en témoignent les taux d'audience d'une multitude d'émissions d'actualité sur les chaînes de télévision et à la radio. La presse elle-même est allée très loin dans la discussion de sujets qu'on croyait tabous, y compris les relations libano-syriennes. Et, pour la première fois depuis la fin de la guerre, des intellectuels de tous horizons et de toutes les communautés se sont mobilisés, d'abord contre la corruption de la vie publique et pour l'État de droit, puis pour la défense de la Constitution. Quatre jours après le verdict sans appel du président Assad, il se trouvait encore 128 intellectuels pour exhorter les 128 députés, en une lettre ouverte, à rejeter l'atteinte à la Constitution.

L'issue de la bataille présidentielle risque donc de provoquer une frustration aggravée et une nouvelle dépolitisation, mais aussi de nourrir le revanchisme stérile que distille le général Aoun depuis son exil français. Comme, de surcroît, le chef de l'Église maronite, le

---

<sup>7</sup> La tradition, confirmée par l'accord de Taëf, veut que le président de la République soit un maronite, le président de l'Assemblée, un chiite et le chef du gouvernement, un sunnite.



patriarche Nasrallah Sfeir, qui s'opposa naguère au général Aoun, a maintenu son hostilité à la prorogation, y voyant un signe supplémentaire du déséquilibre, le danger est réel de consacrer durablement le retrait des chrétiens de la vie publique, voire d'entamer, par l'encouragement d'une émigration déjà substantielle, le caractère multi-communautaire du pays.

Mais les déçus de la bataille présidentielle sont loin de se recruter parmi les seuls chrétiens. Comme l'a montré l'élection partielle organisée en juin dernier à Beyrouth, qui s'est soldée par un taux de participation de 3 %, l'électorat musulman n'est pas moins réticent à suivre quand les dés paraissent pipés. À quelques mois des élections législatives, en prévision desquelles un nouveau découpage est en préparation, à grands coups de marchandages, la défiance à l'égard des institutions est une source d'abstention bien utile pour un pouvoir qui reste sans réelle assise populaire, bien que M. Hariri se dépense (et dépense) sans compter pour lui en trouver une.

À l'inverse, la résolution existait chez ceux qui avaient boycotté les élections législatives de 1992 – notamment dans la communauté maronite – de ne pas rééditer la même erreur en 1996. Si cette résolution survit à la frustration générée par l'issue de la bataille présidentielle, le pouvoir et ses protecteurs pourraient avoir affaire à forte partie, quand bien même le découpage électoral serait fait sur mesure comme il y a quatre ans. Pour autant, il leur resterait une option qui a déjà été envisagée : une nouvelle prorogation, cette fois celle de l'Assemblée nationale.

**Samir Kassir\***

\* Journaliste et historien, Beyrouth



<b>Id-Reference</b>	<b>00-Pr-000602</b>
<b>Media (Support)</b>	HC
<b>Title</b>	Un pouvoir sans assise populaire
<b>Subtitle</b>	Coupe de force institutionnel au Liban
<b>Section</b>	
<b>Language</b>	Français
<b>Source</b>	Le Monde Diplomatique
<b>Page</b>	18 - 19
<b>Date</b>	Novembre 1995
<b>Author</b>	Samir Kassir
<b>Co-Author</b>	
<b>Keywords</b>	
<b>Persons</b>	Elias.Hraoui – Béchara.Khoury – René.Moawad – Michel.Aoun – Smir.Geagea – Rafik.Hariri – Abed.Halim.Khaddam – Hikmat.Chéhabi – Bachar.Assad – Hafez.Assad - Soliman.Frangié – Nabih.Berri – Emile.Lahoud – Nasrallah.Sfeir
<b>Locations</b>	Liban – Syrie – Etats.Unis – Beyrouth – Damas
<b>Dates</b>	1958 – 1989, 24:11:1989, 13:10:1990, 1991 - 1992
<b>Themes</b>	Liban – présidents.République – Parlement – accord.Taëf – guerre.Libanaise – Histoire.politique.Liban – Elias.Hraoui – prorogation.mandat – président.République – Syrie – armée.syrienne – Crise.Golfe – Etats.Unis – rébellion. Michel.Aoun – paix – armée.Liban.Syrie.fraternité.coopération – retrait.troupes.syrienne – élections.législatives 1992 – services.renseignement.syrienne "moukhabarat" armée.libanaise – milice.chrétienne – Forces.libanaises – Conseil.syro.libanais – Rafik.Hariri – reconstruction.Liban – main.oeuvre.syrienne (ouvriers) – régime.baasiste – milieux.affaires – économie – crise.économique – politique.libanaise – pouvoir.baasiste – dossier.libanais – Bachar.Assad – bataille.présidentielle – renouvellement.mandat présidentiel – élection.chef.armée, Emile.Lahoud – Hafez.Assad – communauté.maronite – projet.Hariri – dirigeants.Baassiste – élection.présidentielle – relations.libano.syriennes – chrétiens patriarche.Nasrallah.Sfeir – musulmans – découpage.électoral.prorogation.assemblée nationale



*LE MONDE*  
*diplomatique*  
Novembre 1995

<b>Subject</b>	... Mais ce qui inquiète avant tout le président Hafez El Assad, c'est la place qui sera réservée à son pays dans le nouvel ordre régional. Pour confirmer le rôle essentiel de Damas, il a donc renforcé sa mainmise sur le Liban en n'hésitant pas à y orchestrer un coup de force institutionnel.
----------------	--